

**SEANCE DU 27 Mai 2025**

**Nombre de Conseillers :**

- **en exercice :** 9  
- **présents :** 9  
- **votants :** 9

L'an deux mil dix vingt cinq  
vingt-sept mai à dix heures et zéro minute  
le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est  
réuni en session ordinaire à la Maison Communale, sous la  
présidence de Jean-Pierre GOURDOU, Maire

**Date de la convocation : 20/05/2025**

**Ont assisté à la réunion les Conseillers Municipaux**

<b>Nom –Prénom</b>	<b>Présents</b>	<b>Absents</b>	<b>Pouvoir donné à</b>
GOURDOU Jean-Pierre	X		
PRANGERE Ludovic	X		
LEFEVRE Catherine	X		
PRIEM Jean-Pierre	X		
WARME Sylvain	X		
CANNY Jacques	X		
LEMERCIER Félicia	X		
MAZOUZ Norbert	X		
BAROTTE Marc	X		

**Secrétaire de séance : Félicia LEMERCIER**

\*\*\*\*\*

**1. Remerciements**

Monsieur le Maire transmet les nombreux remerciements reçus pour le magnet « porte-bonheur » offert à l'occasion du 01 mai ainsi que les remerciements de l'AFM Téléthon pour l'octroi d'une subvention en 2024.

**2. Avis sur le rapport de la cour des comptes de l'ADTO**

L'ADTO a fait l'objet d'un contrôle de gestion de la part de la cour des comptes.

Conformément au code des collectivités territoriales, chaque commune-membre doit en prendre connaissance et communiquer ses observations éventuelles

Suite à l'envoi par mail à chaque conseiller du rapport,

**Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal :**

- **N'EMET** aucune observation
- **CHARGE** Monsieur le Maire de notifier cette délibération au Président de l'ADTO et la Chambre régionale de la cour des comptes.

### **3. Apostille notariale**

Suite au développement des signatures électroniques, les échanges avec les notaires vont se généraliser de manière dématérialisée, chaque mairie doit désigner des référents pour alimenter et mettre à jour en cas de changement la base de données du conseil supérieur du notariat.

**Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **DESIGNE** Monsieur le Maire comme administrateur référent de la base de données de l'apostille notariale.

### **4. Redevance d'occupation du domaine public**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2121-29.

Vu le Code des Postes et des Communications Electroniques, notamment son article L. 47.

Vu le décret n°2002-409 du 26 mars 2002 portant modification des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

Vu le décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public.

Le Maire propose au conseil municipal de fixer au tarif maximum le montant des redevances d'occupation du domaine public routier dues par les opérateurs de télécommunications, de transport et de de distribution des réseaux de gaz et d'électricité,

**Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal :**

- **SOLLICITE** les redevances d'occupation du domaine public selon le tarif maximal en vigueur,
- **CHARGE** Monsieur le Maire du recouvrement des créances dues par les différents opérateurs.

### **5. Gestion de personnel**

Suite au recrutement au 01 Février 2025, en qualité de stagiaire, de l'agent technique affecté à l'entretien des bâtiments communaux, Monsieur le Maire a fait un point avec l'agent sur les missions et tâches confiées. Monsieur le Maire propose aux membres du conseil de procéder à la titularisation de l'agent qui donne pleinement satisfaction à la fin de sa période de stage de 12 mois.

**Après délibération, à l'unanimité le conseil municipal**

- **ACCEPTTE** la proposition de Monsieur le Maire

### **6. Électricité de la maison communale**

#### **Éclairage arrière**

Pour éviter de laisser les lumières allumées sur le derrière de la salle communale sans besoin d'utilisation, des devis seront demandés pour installer des détecteurs et une temporisation pour ces points lumineux.

#### **Problème de puissance**

Les travaux nécessaires au passage en triphasé du compteur seront réalisés.

### **7. Opération « Rentrée Scolaire »**

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération prise en 2024.

N'ayant pas fait l'objet de revalorisation depuis 2019, Monsieur le Maire souhaite une augmentation des montants attribués de 5€. Il insiste sur l'utilité de ce petit coup de pouce pour nos jeunes qui sont l'avenir de notre commune.

**Aussi, le conseil municipal, après délibération, avec 6 abstentions et 3 votes pour :**

- **ACCEPTE** la proposition de Monsieur le Maire
- **VALIDE** donc l'opération « rentrée scolaire » pour l'année 2025 selon les règles suivantes :

-Un bon d'achat pour fournitures scolaires, librairie ou vêtements sera donné à chaque enfant habitant la commune de la Petite Section de maternelle à la Terminale

Le montant du bon d'achat sera déterminé par le niveau scolaire de l'enfant:

- -Maternelle : 25€
- -Primaire : 50€
- -Collège, Lycée général, professionnel ou technique: 65€

-Les bons seront à retirer au secrétariat de la mairie entre le 01 Juillet et le 15 Septembre 2025.

-Une fiche de renseignements sur la classe fréquentée sera à renseigner par chaque bénéficiaire.

### **8. Entrée au Collège**

Sur proposition de Monsieur le Maire,

**Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal**

- **DECIDE** d'attribuer un bon d'achat pour fournitures scolaires ou librairie d'une valeur de 20€ pour les enfants faisant leur entrée au collège en septembre 2025 et qui seront présents lors de la cérémonie patriotique du 14 Juillet.

**(Aucun bon d'achat ne sera remis en dehors de cette cérémonie)**

### **9. Clôture de l'atelier**

Vu les propositions commerciales pour la réfection de la clôture de l'atelier « Jacques LADAM »,

A la majorité, les conseillers ne souhaitent pas réaliser intégralement la clôture.

**Aussi, après délibération, le Conseil municipal, à la majorité:**

- **VALIDE** le devis de l'entreprise RACINET Paysages pour un montant HT de 7 818.66€
- **CREE** l'opération en investissement au budget primitif
- **EFFECTUE** les modifications relatives à l'opération

### **10. Opération « Aménagement de sécurité routière »**

Dans le cadre d'opération « Aménagement de sécurité routière » ayant pour objectif de baisser la vitesse dans le village et notamment « Rue de Saint-Just » et « Rue de Beauvais », une subvention au titre des amendes de police a été octroyée,

Vu l'avancée des travaux d'enfouissement, l'opération va pouvoir débuter,

**Après délibération, le Conseil municipal, l'unanimité :**

- **VALIDE** le devis de l'entreprise SIGNAUX GIROD un montant TTC de 1 482€

### **11. Signalisation routière du village**

Comme demandé lors d'une précédente assemblée, Monsieur le Maire a fait réaliser des devis pour la reprise totale en résine de la signalisation routière au sol dans le village.

Après examen des propositions, les conseillers demandent l'ajout d'un passage piéton à proximité de la maison communale,

Monsieur le maire précise qu'il va effectuer une petite négociation pour minorer le prix du devis.

**Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité:**

- **VALIDE** le devis de l'entreprise SIGNAUX GIROD d'un montant TTC de 6 258€
- **CREE** l'opération en investissement au budget primitif
- **EFFECTUE** les modifications relatives à l'opération

### **12. Plaque Commémorative**

Monsieur CANNY en charge du dossier présente le projet de plaque commémorative en l'honneur de Frans DESMEDT qui sera posée lors de la cérémonie du 14 Juillet.

Celle plaque sera installée sur une pierre naturelle.

### **13. Organisation du 14 Juillet**

Le départ de la cérémonie aura lieu, comme de coutume, à 10H00 de la mairie.

Suite aux dépôts de gerbes au monument aux morts, le cortège se dirigera au pied de l'arbre planté pour la mémoire de Frans DESMEDT et la plaque en son honneur sera dévoilée.

Les nouveaux habitants et les élèves faisant leur entrée au collège seront accueillis pendant le moment de convivialité qui se déroulera à l'atelier communal Jacques LADAM.

Les conseillers se donnent rendez-vous le samedi 12 Juillet à 09H00 pour préparer cette manifestation.

### **14. Organisation du Repas de Septembre**

Les flyers d'invitation pour le repas de rentrée du 13 septembre seront réalisés de manière à être distribués en Juillet.

La date limite de réponse sera fixée au 31 Août 2025

### **15. Questions diverses**

#### **Sortie des aînés- Choix du transport**

Vu les propositions commerciales reçues pour le transport en car de la sortie des aînés du 18 Juin

ACARY pour 1 25€ TTC

TAQUET Voyages pour 1 655€ TTC

**Après délibération, à la majorité de 5 Voix, le conseil municipal :**

- **VALIDE** la proposition de TAQUET Voyages.

**Règlement de Voirie**

Afin de préserver le cadre de vie et la solidité des ouvrages,

**Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **DECIDE** qu'aucune demande de travaux sur les voiries communales et les trottoirs ne sera acceptée dans les 5 ans qui suivent leurs réfections (tapis de la voie publique et enrobés sur les trottoirs).
- **DEMANDE** à Monsieur le Maire qu'un arrêté municipal soit pris en exécution de cette décision.

**SE60-Appel à projet 2026/2027**

SE60 organise comme chaque année ses appels à projets pour les prochains travaux à entreprendre sur les réseaux. Aucun dossier ne sera déposé cette année.

**Nettoyons la nature**

Une opération « Nettoyons la Nature » sera organisée le samedi 27 Septembre 2025

**Maison communale**

Monsieur le Maire demande que les besoins en vaisselle et matériel (grille du four, serpillère...) soient communiqués très rapidement par les responsables pour passer la commande nécessaire pour garantir un bon fonctionnement de notre salle communale.

**Achat d'extincteurs pour les chaufferies**

Monsieur le Maire demande à Monsieur PRANGERE de se charger d'effectuer des demandes de devis pour la mise en place d'extincteurs automatiques pour les chaudières de la mairie et de l'école.

Monsieur le Maire demandera au centre de secours et d'incendie d'organiser une formation « incendie » pour les agents, les conseillers et les habitants.

**Opération « Sensibilis'haie »**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a répondu favorablement à la proposition des « chemins ruraux des hauts de France » pour bénéficier de l'opération « Sensibilis'haie », 100 plants d'arbustes et 5 arbres fruitiers seront offerts si la commune est retenue pour ce projet. Pour la mise en place de ces plantations, les habitants seront invités à participer.

**Brocante**

Afin d'assurer un maximum de communication et de publicité, la date pour la prochaine édition est déjà fixée au 17 mai 2026.

**Reprise des chemins**

Suite aux travaux de différents raccordements éoliens, un rendez-vous de chantier est fixé au 10 Juin pour examiner une reprise à l'identique des constats d'huissiers réalisés avant les travaux.

**MAIRIE DE  
VALESCOURT**

DEPARTEMENT DE L'OISE  
Arrondissement de CLERMONT  
60130 VALESCOURT  
Tél 03 44 78 51 33

**Conseil Municipal**  
**Procès-verbal de séance**

République Française

**Rappels de l'agenda des manifestations communales**

- Le mercredi 18 juin : Sortie des aînés
- Le lundi 14 juillet : Cérémonie patriotique  
Hommage à Frans DESMEDT  
Remise des bons aux enfants entrant au collège
- Le samedi 13 septembre : Repas du village
- Le samedi 27 septembre : Nettoyons la nature
- Le samedi 11 octobre : Octobre Rose
- Le mardi 11 novembre : Commémoration de l'armistice de la 1<sup>ère</sup> guerre mondiale du 11 novembre 1918  
Remise des récompenses aux jeunes diplômés
- Le samedi 13 décembre : Fête des Lumières
- Le jeudi 18 décembre : Distribution des colis et goûter des aînés

Aux cérémonies des 14 juillet et 11 novembre, le cas échéant, le conseil municipal remettra les cadeaux pour les naissances et accueillera les nouveaux habitants du village.